

PARC NATIONAUX DE FRANCE  
Conseil d'administration  
Séance du 05 décembre 2006

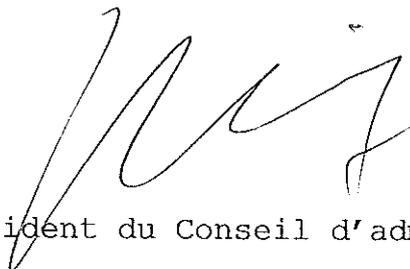
Délibération n° 2006- 14

Travaux pour le siège de l'établissement public  
Parcs Nationaux de France  
Délégation particulière pour signature d'une convention

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29,  
R.331-23, R.331-24 et R.331-81

Le Conseil d'administration décide :

Délégation est donnée au Président du Conseil d'administration de l'établissement public Parcs nationaux de France pour viser la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'établissement d'enseignement supérieur SUP-Agro Montpellier et l'établissement public Parcs Nationaux de France pour la mise en œuvre des travaux de rénovation du Château de la Valette, siège de l'établissement public.



Le Président du Conseil d'administration